

## Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.26).

---

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	15 octobre 2015

---

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le FI, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal. Elle a donc validé le principe d'une enveloppe annuelle dotée de Fr. 1'000'000.- à cette fin.

Parmi les principaux critères pris en compte pour l'octroi de ces subventions figurent notamment :

- l'obligation de voir chaque demande présentée par la/les commune/s ou la/les entité/s intercommunale/s directement impliquée/s ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de posséder un fort caractère intercommunal ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de bénéficier d'un solide soutien financier communal, le FI ne devant qu'assumer un complément des efforts communaux et non se substituer à ceux-ci ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, d'être le fruit d'une activité professionnelle ou semi-professionnelle ;
- l'obligation, pour les organisateurs de l'activité culturelle concernée, de présenter une démarche réaliste et crédible.

A noter que toute détermination de l'ACG quant à l'octroi de subventions prélevées sur cette enveloppe demeure de la compétence exclusive de l'Assemblée générale.

A titre d'exemple, en 2014, les événements culturels, financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants:

- |  |     |           |
|--|-----|-----------|
| • Antigél 2014 :                         | Fr. | 200'000.- |
| • Antigél 2015 (tranche 2014) :          | Fr. | 200'000.- |
| • Ge-Joue 2014 :                         | Fr. | 15'000.-  |
| • Défilé de la Biennale de Lyon 2014 :   | Fr. | 6'000.-   |
| • Médiation culturelle du Grand Genève : | Fr. | 28'000.-  |
| • Festival Black Movie 2014:             | Fr. | 20'000.-  |
| • Jouez, je suis à vous 2014 :           | Fr. | 46'500.-  |
| • Accès des jeunes à la culture 2014 :   | Fr. | 170'000.- |
| • Openaire 2014 :                        | Fr. | 15'000.-  |

• Festival Les Créatives :	Fr.	50'000.-
• La Bâtie 2014 :	Fr.	200'000.-
• Danse en famille :	Fr.	4'450.-
• Voix de Fête	Fr.	35'000.-

Pour 2016, il a été décidé de maintenir l'enveloppe culturelle au même niveau que lors de l'exercice précédent, soit Fr. 1'000'000.--.

<p>Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.</p>
---